

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20191217-D\_17\_12\_2019\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019

**Délibération n°17-12-2019-027**

*7.5 Subventions*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 17 décembre 2019*

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	48 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,  
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

**Etaient excusés :** M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Paul DUBOIS

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## OPAH : SUBVENTION AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE L'OPAH

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 8 décembre 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de la communes de l'Huisne Sarthoise 2016-2019 en date du 28 avril 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise du 9 mai 2019

Vu l'autorisation de programme modifiée 17-02 AP OPAH 3917 relative aux subventions d'investissement aux particuliers dans le cadre de l'OPAH,

Vu le rapport du Président présenté par M. Lucien BRETON, Vice-président en charge du Logement et de l'aménagement numérique,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la liste actualisée des personnes répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligible d'une aide de la collectivité :

Nom	Descriptif des travaux	Catégorie	Coût total TTC de l'opération	MTT HT travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (y compris CCHS)	Montant subvention CCHS	
M. CAHU Sébastien (Cherré-Au)	Energie	Très Modeste	17 163 €	16 268,54 €	15 261 €	1 627 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. LEFEUVRE Tristan (Saint Martin des Monts)	Energie	Modeste	9 667 €	9 163 €	5 539 €	917 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Mme ANFRAY née GUILLARD Martine (Cormes)	Energie	Modeste	7 350 €	6 919 €	4 306 €	692 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. TIERS Nicolas (Le Luart)	Energie	Très Modeste	13 517 €	12 682 €	13 102 €	1 269 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. MATHURIN Christophe (La Ferté-Bernard)	Energie	Très Modeste	56 426 €	20 000 €	16 500 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Mme GILLET Nathalie (Saint Aubin des Coudrais)	Travaux lourds	Modeste	69 554 €	50 000 €	33 100 €	5 000 €	25% plafonnées à 5000 €
M. SERGHINI (La Ferté-Bernard)	Energie	Très modeste	21 464 €	20 000 €	13 500 €	2 000 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Mme BOUCHER Marcelle (La Ferté-Bernard)	Energie	Très modeste	4 716 €	4 326 €	2 316 €	433 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. VIDROC Florian (La Ferté-	Energie	Modeste	25 138 €	19 731 €	11 389 €	1 974 €	10% Plafonnés à

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Bernard)							3 000 €
----------	--	--	--	--	--	--	---------

M. PAPIN Claude (Duneau)	Energie	Très Modeste	20 168 €	19 117 €	16 970 €	1 912 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Mme BOULAY Colette (La Ferté- Bernard)	Energie	Modeste	11 296 €	10 700 €	6 315 €	1 070 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. CHEVALIER André (Courgenard)	Autonomie	Modeste	14 984 €	14 066 €	5 923 €	2 814 €	20% Plafonnés à 4 000
M. DUPIRE Jonathan (Saint Aubin des Coudrais)	Energie	Modeste	13 915 €	13 190 €	6 436 €	1 319 €	10% Plafonnés à 3 000 €
Mme et M. BIGOUNDOU KOUMBA Charly (La Ferté-Bernard)	Energie	Modeste	4 908 €	4 652 €	3 058 €	466 €	10% Plafonnés à 3 000 €
M. PITTAVINO Jean-Claude (Montmirail)	Energie et autonomie	Très Modeste	17 445 €	9 669 € (Énergie) 6 327 € (adaptation)	15 368,40 €	967 € +1582 € = 2 549 €	10% Plafonnés à 3 000 € + 25% Plafonnés à 4 500
Madame GOUHIER Odette (La Ferté- Bernard)	Autonomie	Très Modeste	4 756 €	4 324 €	3 027 €	1 081 €	25% Plafonnés à 4 500
<b>TOTAL</b>			<b>312 467 €</b>	<b>241 134,54 €</b>	<b>172 110,40€</b>	<b>27 123 €</b>	

**DECIDE** d'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

**VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité des membres votants – Mme Monique CAHU n'ayant pas pris part au vote

Voix pour : 48  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 17 décembre 2019

Pour extrait conforme  
Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU